

Marans, le 23 Mai 2017

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Gestionnaire  
Laetitia FLOCHLAY  
Téléphone  
05 46 01 13 51

Courriel  
Laetitia.flochlay@ac-  
poitiers.fr

Téléphone  
05 46 01 12 48

Courriel  
ca.0171022u@ac-poitiers.fr

Adresse  
Rue de Bel Air  
17230 MARANS

La Principale

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Objet : Demi-pension 2017/2018 – paiement par prélèvement automatique.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez la possibilité de payer la demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique (**enfant non boursier uniquement**).

Pour cela, vous devez remplir le document joint (mandat de prélèvement SEPA) et nous le retourner accompagné d'un RIB. Le RIB devra être celui de la personne déclarée comme représentant financier (légal 1) dans le dossier d'inscription.

Le prélèvement automatique s'effectuera sur la base de **8 mensualités**.

Le montant de l'échéance est déterminé sur la base du tarif forfaitaire annuel 2017 soit : **423€**.

Les prélèvements se feront selon l'échéancier ci-dessous :

Dates (entre le 10 et le 15 du mois)	Montants
Novembre 2017 à Mai 2018	53€
Juin 2017	(*)

(\*)Le dernier prélèvement permet de solder la facture de demi-pension pour l'année scolaire 2017/2018, en prenant en compte les remises éventuelles et l'ajustement du tarif exact encore inconnu à ce jour.

Le document d'autorisation de prélèvement sera à retourner **pour le 15/09/2017**.

Il est important de noter qu'après 2 rejets de votre banque, les prélèvements seront systématiquement arrêtés. Vous devrez alors procéder au règlement intégral de la créance due et des frais générés, par chèques ou en espèces au collège.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

L'Administrateur de l'Éducation Nationale  
Agent Comptable

Nicolas DUFRESNE



La Principale,

M. COQUET



Nom de l'élève :

Prenom :

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE MAURICE CALMEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE MAURICE CALMEL.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 15 ESD 535568**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE MAURICE CALMEL

Adresse : rue de Bel Air

Code postal : 17230

Ville : MARANS

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--

							(			)
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE MAURICE CALMEL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE MAURICE CALMEL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.